

## FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

### ECOLE / RPI

NOM COMMUNE (S)	Ecole publique Louzy LOUZY	DATE DE LA REUNION	21/10/2021
--------------------	-------------------------------	--------------------	------------

### Participants (préciser A : absent, Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
- Mme GRIVAULT - Mme LEMOINE -Mme PRUDHOMME - Mme VERGE-GONORD - Mme VOGEL (exc) - Mme BERGE (exc)	<b>Président(e)</b> - Mme SERGENT <b>Enseignants</b> -Mme BELLET AUMARECHAL - Mme BOREL -Mme CHRIST -Mme COUTELEAU -Mme JEANNEAU -Mme CARN  <b>IEN</b> Mme TAVANT (Exc)	-M. DORET, maire de Louzy -Mme RAGOT, adjointe aux affaires scolaires	<b>DDEN</b> Mme BERTHELOT

Pour introduction, le/la président(e) nomme un/une secrétaire de séance : Mme CHRIST

### Ordre du jour

1. Composition et fonctionnement du conseil d'école
2. Le Bilan des élections
3. Le bilan de la rentrée scolaire 2021
4. Le vote du règlement intérieur
5. La sécurité dans l'école : mise en place et organisation des exercices PPMS
6. Présentation du plan de continuité
7. Les rythmes scolaires
8. Bilan financier de l'association USEP
9. Les projets à venir
10. Les demandes des enseignants
11. Les questions diverses des représentants de parents d'élèves

## **Composition et fonctionnement du conseil d'école**

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le projet d'école.

### **Composition**

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- ✓ le directeur de l'école, président ;
- ✓ deux élus (le maire ou son représentant et un conseiller municipal)
- ✓ les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- ✓ un des maîtres du RASED
- ✓ les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école ;
- ✓ le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.
- ✓ l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le président peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

### **Compétences**

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration ;
  - vote le règlement intérieur de l'école;
  - établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école, notamment :
    - les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
    - l'utilisation des moyens alloués à l'école;
    - les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
    - les activités périscolaires;
    - la restauration scolaire;
    - l'hygiène scolaire;
    - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
    - le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
  - Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;
  - Il donne son accord:
    - pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
    - sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.
- En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:
- les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;
  - l'organisation des aides spécialisées.

Il peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire à l'IA-DASEN, après avis de l'IEN chargé de la circonscription.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations (il a été décidé à l'unanimité de voter à mains levées pour cette année scolaire).

## 2-Bilan des élections

### Présentation des résultats de l'élection des représentants de parents d'élèves au conseil d'école :

Le scrutin a eu lieu le vendredi 8 octobre dernier :

-189 inscrits –130 votants (soit un taux de participation de 69.89 % - contre 76,34% l'an passé). 19 bulletins nuls ou blancs.

-Une seule liste s'était déclarée candidate.

-La liste indépendante a obtenu les 5 sièges mis en jeu : Sarah VERGE-GONORD, Pauline GRIVAULT, Marjorie PRUDHOMME, Aurélie LEMOINE et Estelle VOGEL. Un siège de suppléante a été pourvu. Mme Caroline BERGE occupera donc le poste de suppléante.

Nous remercions les parents qui se sont investis dans cette mission.

## 3-Bilan de la rentrée scolaire 2021

### A - Les changements

Cette nouvelle année scolaire a vu plusieurs changements :

#### 1 - Des changements dans l'équipe enseignante :

L'équipe a vu l'arrivée d'une nouvelle enseignante à la rentrée : Manon CARN, qui assure la décharge de direction les mardis et certains mercredis dans la classe de CE2-CM1.

Mme LANDIER a obtenu sa mutation dans le département de la Haute-Savoie à compter du 1<sup>er</sup> octobre. Elle est actuellement remplacée par Mme JEANNEAU jusqu'à nouvel ordre. L'équipe enseignante a demandé à la DSDEN que Mme Jeanneau puisse rester sur le poste jusqu'à la fin de l'année scolaire.

#### 2 – Des changements dans la répartition des classes et des élèves :

##### Répartition des enseignants :

- Karen COUTELEAU, enseignante des PS-MS-GS
- Aurélie CHRIST, enseignante dans la classe des GS-CP
- Caroline BELLET AUMARECHAL, enseignante des CE1-CE2
- Elsa SERGENT et Manon CARN, enseignantes des CE2-CM1
- Emilie JEANNEAU, enseignante des CM2

Lucile BOREL, remplaçante soutien qui reste à l'école quand elle n'est pas appelée dans une autre école, et qui aide l'équipe enseignante.

Le RASED (Réseau d'aide aux élèves en difficulté) est également présent à l'école par le biais de Chloé GUERRIN la psychologue scolaire et Chloé MAINGUENEAU, enseignante spécialisée présente à l'école ponctuellement.

Par ailleurs une AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap), Marylène Morisset est présente à l'école toute la semaine.

Pour des raisons de santé, Mme COUTELEAU sera absente à compter du 8 novembre et remplacée par Mme PARONNAUD—FIGEAC.

Colline ASTIER, emploi civique, arrivera à l'école à compter du 8 novembre pour aider les enseignantes dans différentes tâches et intervenir auprès des enfants.

#### 3 –Le personnel communal intervenant à l'école

A cette rentrée scolaire, Mme BOULORD poursuit la surveillance de la récréation de la pause méridienne. Mmes PUCHAULT et DELAGE accompagnent les enfants sur le trajet de la cantine.

L'équipe enseignante compte sur les aides précieuses de Mme Pascale BROSSILLON, ATSEM dans la classe des PS-MS-GS, de Mme Bérangère BOUTET, ATSEM dans la classe de GS-CP.

Mme PUCHAULT et Mme COIRIER sont en charge du ménage dans l'ancien bâtiment, et Mme DELAGE dans le nouveau bâtiment.

Le temps d'APS est pris en charge par Florence MILLIASSEAU, Nathalie LEFEVRE, Caroline TERRY, Elodie HERVOT ainsi que Pascale BROSSILLON et Bérangère BOUTET.

## B - Les effectifs globaux

Les effectifs sont stables. L'école compte 129 élèves (128 élèves à la rentrée 2020).

Une fermeture de classe a été actée après comptage des effectifs à la rentrée par Mme L'Inspectrice. Il fallait atteindre le seuil de 135 élèves pour maintenir une 6<sup>ème</sup> classe.

Les élèves sont répartis dans 5 classes soit une moyenne de 25,8 élèves par classe.

En cette rentrée 2021, ce sont 11 nouveaux élèves, 5 élèves de PS ont été accueillis pour leur première rentrée scolaire ainsi que 6 nouveaux élèves (en classe de MS, GS, CE1, CE2).

### Répartition par cycles et par classes

Cycle 1			Cycle 2			Cycle 3	
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
8	11	13	17	15	23	19	23
32			55			42	

25 PS-MS-GS			24 GS-CP		28 CE1-CE2		29 CE2-CM1		23 CM2
PS	MS	GS	MS	CP	CE1	CE2	CE2	CM1	CM2
8	11	6	7	17	15	13	10	19	23

Les répartitions sont décidées en conseil des maitres par l'ensemble de l'équipe. Nous prenons en compte différents critères pédagogiques.

En fin d'année scolaire, le départ de 23 CM2 en sixième est à envisager.

Compte tenu de l'effectif important de la classe de PS-MS-GS et des 3 niveaux, nous ne pourrons pas accueillir des élèves en TPS en janvier. Six familles avaient déjà pris contact avec l'école pour inscrire leur enfant.

## 4- Le vote du règlement intérieur de l'école.

Le premier conseil d'école est l'occasion de voter le règlement intérieur de l'école.

Le règlement départemental des écoles s'applique à l'école. Il est consultable dans le bureau de la directrice et sur le site de l'école.

L'avenant au RTD a été établi en conseil des maîtres.

Le règlement de cour établi en septembre 2018 avec le personnel communal pour les temps d'interclasse et périscolaires reste en vigueur.

Il est décidé à l'unanimité que seuls les documents spécifiques à l'école seront soumis aux familles pour qu'elles en prennent connaissance et seront envoyés par mail. Le règlement départemental et tous les autres règlements seront consultables à l'école et sur le site de l'école.

**Vote : Tout est accepté à l'unanimité.**

Un protocole et cadre de fonctionnement précisant les différents scénarios possibles liés à la situation sanitaire a été communiqué aux parents à la rentrée. Après un début d'année au niveau 2 (jaune), nous sommes actuellement au niveau 1 (vert). Les parents seront informés des éventuelles évolutions.

## 5-La sécurité dans l'école : mise en place et organisation des exercices PPMS

Les mesures qui ont été mises en place à la rentrée 2016 pour prévenir et sécuriser les espaces scolaires sont maintenues. Les portes d'accès à l'école sont fermées pendant la journée de classe et une sonnette permet aux personnes ayant besoin d'entrer à l'école de se signaler (élève en retard, taxi, psychologue scolaire...). Les consignes de sécurité restent affichées dans l'école.

La fermeture à clé de toutes les portes, y compris celles donnant sur la cour de récréation reste en vigueur.

### Rappel des exercices de sécurité dans les écoles au cours de l'année scolaire :

- 3 exercices incendies doivent être réalisés : le premier a eu lieu le 13/09/21, le second se déroulera en décembre et le dernier en mai 2022.
- 3 exercices PPMS doivent également être mis en place dans l'année scolaire : 2 exercices PPMS attentat-intrusion et au moins un exercice PPMS Risques majeurs. Le premier exercice attentat-intrusion doit être réalisé avant le 17 décembre, il aura donc lieu le 15 novembre 2021. Les 2 autres se dérouleront en décembre et juin. Les enfants seront prévenus et préparés pour l'exercice quelques jours auparavant. Les familles seront également tenues au courant.

### Présentation rapide des PPMS

Nous rappelons aux parents que, en cas d'alerte (risques majeurs : par exemple accident de transport de matières dangereuses), ils ne doivent pas venir chercher les enfants à l'école, éviter de téléphoner à l'école afin de libérer la ligne téléphonique et écouter la radio afin de recevoir les informations nécessaires.

En cas d'attentat-intrusion, deux réactions sont possibles : s'enfermer ou s'échapper.

#### 1) S'enfermer

Les élèves se cachent le plus loin possible des ouvertures dans chacune des classes.

#### 2) S'échapper

Pour les élèves du bâtiment « maternelle », ils rejoignent la cantine en sortant par la rue de la croix Etudier. Les élèves dont les classes sont dans l'ancien bâtiment se dirigent vers la mairie. Ce scénario semble plus difficile à mettre à exécution.

En cas de PPMS Risques majeurs (nuage toxique):

Les élèves dont les classes sont dans l'ancien bâtiment restent dans leur bâtiment. Les CE2-CM1 et les CM2 se regroupent dans la classe des CE2-CM1 et la salle des maîtres.

Les élèves de la classe de CE1-CE2 se répartissent dans les classes de PS-MS-GS et GS-CP.

## 6-Présentation du plan de continuité

En cas de fermeture de classe (ou d'école) à cause de la situation sanitaire, il nous revient de mettre en place un plan de continuité pédagogique. Il s'agit d'anticiper pour gérer au mieux la situation.

Nous avons recensé les familles qui n'avaient pas d'outil numérique ou de possibilité d'imprimer des documents afin de pouvoir résoudre ces problèmes.

Un certain nombre de principes ont été arrêtés en conseil des maîtres :

#### LA COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

- ✓ *La communication avec les familles se fera par mail. Les adresses mail ont été vérifiées et transférées entre collègues.*
- ✓ *Le plan de continuité pédagogique sera présenté au 1<sup>er</sup> conseil d'école et consigné dans le compte-rendu pour que toutes les familles en aient connaissance.*
- ✓ *Toutes les familles de l'école ont une adresse mail valide.*
- ✓ *Les familles qui n'auront pas la possibilité d'imprimer les documents de travail pourront se rendre à l'école pour disposer des documents en version papier.*

#### LE NIVEAU D'EQUIPEMENT NUMERIQUE DES FAMILLES

- ✓ *Toutes les familles de l'école ont une adresse mail valide, sont équipées d'un outil numérique.*
- ✓ *Certaines familles ont notifié leur impossibilité d'imprimer des documents. La liste des familles est annexée au plan de continuité.*

#### LE NIVEAU D'EQUIPEMENT NUMERIQUE DES ENSEIGNANTS

- ✓ *Tous les enseignants ont un outil numérique et un accès internet.*
- ✓ *Les enseignants pourront, si besoin, accéder à internet en se rendant à l'école (dans le cas où c'est possible).*

#### METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE selon les scénarios suivants :

**#1 Un ou plusieurs enseignants de l'école sont isolés pour une courte durée, mais dont la santé permet de continuer à effectuer leur mission. Les élèves sont normalement accueillis à l'école.**

- ✓ *Le remplaçant poursuivra la progression de travail proposée par l'enseignant.*

**#2 Un cas est déclaré, la classe est fermée 7 jours.**

- ✓ *La communication se fera par mail essentiellement (ou par le numéro de téléphone de l'école dans le cas où les enseignants sont présents à l'école). Le travail sera donné quotidiennement et sera basé essentiellement sur les maths et le français (pas de nouvelle notion proposée mais des révisions sur des notions déjà travaillées en classe). Des activités dans d'autres domaines seront proposées (mais pas obligatoires).*
- ✓ *Les enseignantes seront joignables par téléphone sur le temps scolaire.*

**#3 L'école est fermée (cas exceptionnel) : si des cas d'élèves se déclarent en même temps dans plusieurs classes de l'école, dans les petites écoles en particulier.**

- ✓ *La communication se fera par mail essentiellement (ou par le numéro de téléphone de l'école dans le cas où les enseignants sont présents à l'école). Le travail sera donné quotidiennement et sera basé essentiellement sur les maths et le français. Des activités dans d'autres domaines seront proposées (mais pas obligatoires).*
- ✓ *Si la durée de fermeture dépasse 10 jours, des classes virtuelles pourront être mises en place.*

## 7-Rythmes scolaires

L'an passé, la question des rythmes scolaires avait été soulevée.

M. le maire avait annoncé lors du dernier conseil d'école que les APS deviendraient payantes à compter de janvier 2022. Mme Prudhomme a sollicité les parents pour prendre leur avis.

Pour les enseignants, le mercredi matin est une matinée d'apprentissage comme les autres. Si l'école passe à 4 jours, la journée de classe des enfants sera allongée. Le problème du temps pour faire les APC est également soulevé (quand le faire si l'école finit à 16h30 ?).

Les demandes de changement de rythmes scolaires devront être envoyées pour instruction au directeur académique après avis de l'IEN (inspectrice de circonscription) avant le 31 janvier. Les demandes seront examinées en s'assurant de la cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation, le projet d'école, le projet éducatif territorial (plan mercredi). Il faudra donc envisager le 2<sup>ème</sup> conseil d'école dès le retour des vacances de Noël.

Sur 94 familles, 78 réponses :  
54 familles – favorables à 4 jours  
10 familles pour 4 jours ½  
4 familles sans positionnement

Il est décidé de rédiger conjointement (enseignantes, commune et RPE) un nouveau sondage apportant des précisions concernant la tarification des APS, du centre de loisirs le mercredi matin, les horaires d'APC. Ce sondage sera transmis aux familles au cours du mois de novembre. Il sera un appui de réflexion pour le prochain conseil d'école ( prévu le jeudi 6 janvier) au cours duquel les rythmes scolaires devront être réfléchis afin d'être ensuite soumis au conseil municipal puis à la DSDEN.

#### 8-Bilan financier de l'association USEP

Le but de la coopérative scolaire est d'acheter du matériel pour la fabrication de cadeaux, la confection de gâteaux, financer des projets tels que des sorties (théâtre, musée...)

La coopérative scolaire 2021-2022 a fini avec un solde positif de 134,58€.

**Dépenses : 3101.92€** (achats de livres et abonnements- edumoov, hibouhèques, magazines, de matériel pédagogique et ludique, sapins de Noël, chocolats contrat MAE, sorties pédagogiques/spectacles, Licences USEP, photographies scolaires).

**Recettes : 3236,50 €** (licences USEP et coopérative scolaire, photographies scolaires)

Nous remercions l'APE qui a financé les sorties l'an passé (bus pour une sortie à Thouars, cadeaux de Noël).

#### 9 - Les projets

Plusieurs projets ont déjà été réalisés :

- Election des délégués de classe le 11 octobre dernier. Si les conditions sanitaires restent telles qu'elles le sont actuellement nous pourrions à nouveau réunir les délégués.
- Séances de piscine pour la classe de CM2. Les élèves se sont rendus à la piscine 2 fois par semaine pendant 5 semaines. Il s'agit d'une nouvelle organisation.
- Journée du sport scolaire : le 22 septembre dernier.
- Cette année, l'équipe a choisi de travailler sur la musique. La première période a été consacrée à la découverte des instruments. Par la suite, un genre musical sera découvert à chaque période (musique traditionnelle et régionale- musique classique- jazz, blues et rock – rap, reggae).
- Les classes de PS-MS-GS et GS-CP ont assisté à un spectacle musical, « Petit terrien », au théâtre le 13 octobre. Le bus a été financé par l'APE et les entrées par la coopérative.

Projets à venir :

- Une compagnie d'artistes paysagistes concepteurs, Ubinam, est missionnée par la mairie pour participer à l'élaboration du parc de la nouvelle salle de spectacle. Cette compagnie a proposé d'associer les élèves dans l'aménagement du parc. Les élèves de PS-MS-GS et GS-CP devraient participer à ce projet.
- La fédération des chasseurs, en collaboration avec M. Ruiz, a proposé d'associer des élèves à la plantation de haies dans un chemin accessible aux élèves à pied (environ 1 km de l'école) en janvier.
- Poursuite du projet ekosentia en collaboration avec la fédération des chasseurs et la commune : fabrication de nichoirs/mangeoires et création de panneaux pour agrémenter le chemin découvert l'an passé avec les élèves.

- Les élèves de CE2 vont participer au projet DEMOS (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale). Ce projet s'inscrit sur 3 années et va permettre aux enfants d'apprendre un instrument de musique (cuivres ou percussions). Cela se déroulera, à partir du 9 novembre, le mardi de 13h30 à 15 h30 et le jeudi de 15h30 à 16h30 sur le temps périscolaire. Les élèves de CE1 vont bénéficier d'interventions de danse et musique (2h toutes les semaines jusqu'en février)

- Les élèves des classes de GS-CP et CM2 vont bénéficier d'intervention en danse au cours de l'année.  
Projets EPS :

- Les élèves des classes de GS-CP et CE1-CE2 se rendront au complexe sportif sans intervenant en période 2 (agres pour les élèves de CE1-CE2 et dojo pour les GS-CP).

- USEP : l'équipe a fait le choix de n'affilier qu'une seule classe (PS-MS-GS qui participera à « la maternelle entre en jeux » et « le printemps des maternelles »), notamment pour avoir accès au matériel. L'incertitude de pouvoir faire des rencontres, nous a amenées à ne pas affilier les autres classes.

- Séances de piscine pour les classes de GS-CP et CE1-CE2 ( ou une seule classe, selon le contexte sanitaire)

- Intervention de l'association Blues and Co.

- Classe découverte : l'an passé la classe de CM1-CM2 devait partir en classe découverte grâce à l'ADCT ( association des classes transplantées du thouarsais) . Les conditions sanitaires ont contraint l'annulation de ce projet.

Lors des deux dernières années, très peu de classes ont pu partir. L'ADCT nous a informées que les subventions de la Communauté de communes ont diminué de plus de moitié passant de 75 000 à 36.000 euros. De plus, les élus demandent à l'association d'étendre le dispositif à toutes les écoles de la communauté de communes même celles qui ne sont pas adhérentes à l'association. L'association a donc décidé de financer le départ de 8 écoles en classe découverte (en gardant la rotation) et Louzy n'en fait pas partie. L'association va réfléchir à un nouveau dispositif unique pour l'année scolaire prochaine.

L'ensemble des projets de l'année scolaire n'est pas encore établi et dépendra de l'évolution de la situation sanitaire.

Compte-tenu des conditions sanitaires et de l'obligation de fournir un pass sanitaire pour accéder aux salles municipales, l'APE et les enseignantes sont en pleine réflexion pour le maintien de la fête de Noël.

L'idée d'une fête de toute l'école en avril, mai ou juin dans la nouvelle salle ou la possibilité de la faire à l'extérieur est envisagée.

Au vu du contexte sanitaire, par mesure de sécurité, l'équipe enseignante a décidé de reporter le spectacle de Noël.

## **10 - Demandes des enseignants.**

- Essuie-mains : Les essuies main se bloquent très souvent, notamment côté maternelle et cela reste compliqué à gérer.

- Ménage : la serpillère n'est passée qu'une seule fois côté maternelle. Serait-il possible de la passer une deuxième fois par semaine dans les classes de maternelle car les élèves jouent au sol.

- Informatique : nous avons à nouveau sollicité point sys et sommes en attente de résolution pour certains problèmes.

Remerciements :

1-installation d'un video-projecteur dans la classe de PS-MS-GS

2- pas de soucis de chauffage,

3- la disponibilité d'Alexis Marie,

4- la disponibilité pour la gestion des problèmes techniques de Jérôme Thaudière.

### **Questions diverses des représentants de parents d'élèves.**

#### **Plusieurs questions ont été soumises :**

**- A quelle date précise paierons-nous les TAP ?**

A partir de janvier 2022

**- Quel sera le tarif des TAP ?**

Le montant n'est pas encore voté par le conseil municipal. Il le sera au conseil municipal de novembre. A Thouars, le montant des APS est entre 0,6€ et 1,50€, une commune voisine facture 1,22€ de l'heure d'APS.

**- Si les TAP deviennent payants, est-ce pour avoir des interventions payantes pour la mairie auprès des enfants ? style poterie...**

Difficultés de trouver des intervenants, temps d'activité réel de 45mn, et coût important.

Les parents demandent si le personnel communal peut proposer des activités comme cela se faisait avant sans forcément avec des besoins matériels : chanter, jeux de société.

**- Y aura-t-il un seul tarif de 15h30 à 18h30 ou 2 tarifs distincts? (15h30-16h30 et 16h30-18h30)**

Un coût pour l'APS et un coût pour le centre (2 tarifs distincts)

**- Y aura-t-il une différence commune/HC?**

Oui.

**- Pourquoi cela devient-il payant? pour avoir du personnel? pour avoir du matériel ?**

La commune a pris ce coût à sa charge longtemps alors que d'autres communes l'ont fait payer depuis un certain temps.

**- Si nous passons à 4 jours, quels seront les horaires de l'école ?**

Matin : 8h50-11h50

Après-midi : 13h30-16h30

APC : 16h30-17h30 (les mardis et jeudis)

**- Quelle solution de garde serait mise en place pour le mercredi? centre? tarif?**

La capacité maximum d'accueil du centre est de 50 enfants.

Les tarifs 2022 ne sont pas encore décidés.

Les horaires : 7h30 à 18h30.

Il est demandé à M le maire de nous communiquer dès que possible les tarifs des APS et du centre de loisirs pour 2022.

M le maire annonce par ailleurs, qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, une nouvelle loi (EGalim 2 : loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable) devra être appliquée dans les cantines scolaires (50 % label dont 20% de bio...) et le tarif va augmenter.  
2,54€ actuellement (pour les enfants de Louzy)  
Prix de revient actuellement : 6€56 par repas

Les représentants des parents d'élèves signalent qu'une adresse mail va être créée et communiquée à tous pour pouvoir poser les questions pour les prochains conseils d'école.

**Date des prochains conseils d'école : jeudi 6 ou 13 janvier et jeudi 16 juin**

Fait à LOUZY

Le 21/10/2021

La présidente du Conseil d'Ecole

Le / la secrétaire de séance

Elsa SERGENT

Aurélia CHRIST

